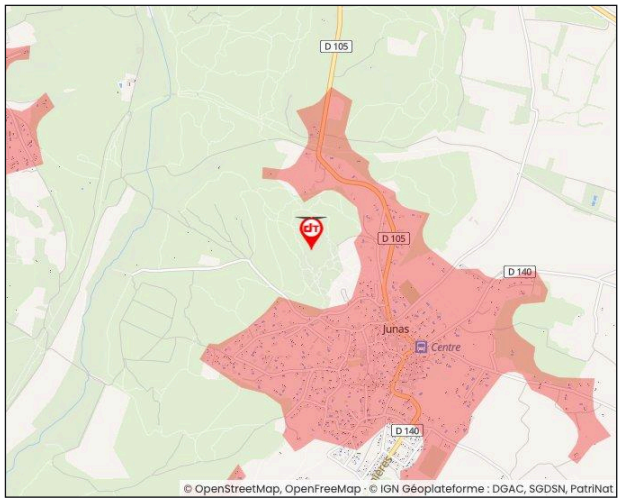
Junas

Insolite · Gard

Coordonnées GPS	43.77368, 4.11864
Altitude	82 m
Hauteur maximale	30 m max
Accès	Accès à pied < 1 000 m
Aérodrome le plus proche	Aérodrome de Montpellier - Candillargues 19 km, direction S · spot 81 m plus haut
Référence du spot	313731



Situation du spot et restrictions (image de la carte Drone-Spot)

Soleil (heures locales, UTC+01:00)

Jour	Aube	Lever	Coucher	Crépuscule	Durée du jour	Heure dorée
Mar. 17 nov.	07:09	07:40	17:16	17:48	9 h 36	07:40–08:24 · 16:33–17:16
Mer. 18 nov.	07:11	07:42	17:16	17:47	9 h 33	07:42–08:26 · 16:32–17:16
Jeu. 19 nov.	07:12	07:43	17:15	17:46	9 h 31	07:43–08:27 · 16:31–17:15

Aérodromes à proximité

Aérodrome	Type	Distance	Altitude
Aérodrome de Montpellier - Candillargues	Aérodrome	19 km, direction S	2 m
Aéroport de Nîmes-Arles-Camargue	Aéroport	24 km, direction E	94 m

Description

Les carrières du Bon Temps - Gard Un superbe décor entre histoire et nature Un site grandiose et féérique, forgé par plus de 2000 ans d'extraction de la roche selon une méthode manuelle inchangée, où la curiosité et l'émerveillement devant cette "œuvre" humaine incroyable flirtent avec le calme et la sérénité d'un lieu où la nature à repris ses droits. C'est l'endroit idéal pour une balade familiale dans le Gard, car les grands y découvriront un environnement inhabituel et impressionnant et les plus jeunes, un inépuisable terrain de jeux ! Le lieu pourrait paraitre naturel, tant le calme y règne et la beauté y semble magique, presque irréelle. Pourtant, les Carrières du Bon Temps sont le fruit d'un incessant labeur de l'homme depuis l'antiquité. Elles portent le nom de la petite dépression qui les abrite, la combe du Bon temps, et les centaines de mètres cubes de pierre qui y ont été …

Scannez pour ouvrir la fiche à jour : météo, carte et restrictions.

https://www.drone-spot.tech/fiche-spot.aspx?id=313731

Avant chaque vol : vérifiez la carte des zones UAS, les NOTAM et les zones temporaires, la météo et l'indice Kp.

Préparer le vol

Check-List avant le vol

- ☐ Zone vérifiée : zones UAS, restrictions, espaces protégés
- ☐ NOTAM et zones temporaires consultés
- ☐ Météo : vent, rafales, pluie, visibilité ; indice Kp
- ☐ Numéro d'exploitant affiché sur le drone
- ☐ Attestation de formation ou brevet sur soi
- ☐ Assurance responsabilité civile vérifiée
- ☐ Batteries chargées : drone, radiocommande, téléphone
- ☐ Hélices, moteurs et châssis en bon état
- ☐ Carte mémoire en place et vide
- ☐ Logiciels à jour, compas et IMU étalonnés
- ☐ Retour automatique : point et hauteur de retour réglés
- ☐ Signalement électronique ou identification à distance actif
- ☐ Zone de décollage dégagée, personnes informées et à distance
- ☐ Observateur présent si vol en immersion

Règles essentielles de la catégorie ouverte

Vol de loisir en France : règles européennes de la catégorie ouverte, appliquées par la DGAC.

- Hauteur maximale : 120 m au-dessus du sol, moins là où une restriction l'impose.
- Gardez toujours le drone à vue ; en vol en immersion, un observateur le garde à vue à vos côtés.
- Ne survolez jamais un rassemblement de personnes et respectez les distances de votre sous-catégorie (A1, A2 ou A3).
- Respectez les zones géographiques UAS : abords des aérodromes, zones interdites ou réglementées, espaces protégés, sites sensibles.
- Enregistrez-vous comme exploitant si le drone pèse 250 g ou plus ou porte une caméra (sauf jouet), et affichez le numéro sur le drone.
- Formation : attestation en ligne A1/A3 à partir de 250 g ou pour un drone de classe C1 ; certificat A2 pour voler plus près des personnes avec un drone de classe C2.
- Cédez toujours le passage aux aéronefs habités et posez-vous si l'un d'eux approche.
- Respectez la vie privée : pas d'images permettant d'identifier des personnes sans leur accord ; la prise de vue aérienne est interdite dans certaines zones.
- Vérifiez votre assurance responsabilité civile.
- En France : enregistrement et formation sur AlphaTango (DGAC) ; un drone de 800 g ou plus doit émettre un signalement électronique (ou l'identification à distance des drones de classe).

Résumé non exhaustif : les règles évoluent. Référence : guide de la catégorie ouverte de la DGAC et réglementation du pays.

Liens utiles

Carte des zones UAS autour du spot : https://www.drone-spot.tech/carte-uas.aspx?lat=43.77368&lon=4.11864
Bibliothèque du télépilote : https://www.drone-spot.tech/bibliotheque
Guide DGAC de la catégorie ouverte : https://www.drone-spot.tech/bibliotheque/guide-categorie-ouverte
Enregistrement et formation (AlphaTango) : https://alphatango.aviation-civile.gouv.fr
NOTAM et zones temporaires (SOFIA Briefing) : https://sofia-briefing.aviation-civile.gouv.fr

Mes notes de vol

Fiche d'information générée par Drone-Spot à partir des données de la communauté : elle ne remplace ni l'information aéronautique officielle ni la réglementation. Le télépilote reste responsable de son vol.